

Amundi France Engagement est un fonds investi dans des grandes entreprises françaises qui se caractérise par son fort engagement actionnarial. Prenant position sur des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), l'équipe de gestion incite et encourage les entreprises qu'elle détient en portefeuille à adopter de meilleures pratiques en la matière avec, pour objectif, d'accroître leurs performances financières.

L'interview du trimestre



Pour illustrer le dialogue privilégié entretenu avec chacune de ces sociétés, l'équipe de gestion vous propose chaque trimestre l'interview d'un dirigeant en lien avec l'engagement.

Dans cette édition, découvrez les propos de **Gwenaëlle Avice-Huet**, Responsable de la Stratégie et du Développement durable chez Schneider Electric, leader de la transformation numérique, de la gestion de l'énergie et des automatismes, sur le rôle joué par cette société en faveur d'une économie durable.



Amundi

Notre économie est confrontée à un enjeu majeur : répondre à un besoin énergétique croissant tout en diminuant son empreinte carbone pour respecter le scénario de l'Accord de Paris. Chez Schneider, quelles solutions proposez-vous ?



Gwenaëlle Avice-Huet

Aujourd'hui, 80% des émissions de CO₂ sont liées à l'énergie, nous devons donc produire et utiliser l'énergie différemment. D'autre part, l'accès à une énergie fiable et verte est devenu un problème mondial. **Près de 2 milliards de personnes aujourd'hui n'ont même pas accès à une électricité propre et fiable.** Chez Schneider Electric, nous allons développer des technologies et des solutions pour apporter de l'énergie à tout le monde, partout, tout en réduisant considérablement les émissions de carbone et en amenant notre planète sur une trajectoire de température de 1,5 degrés et finalement atteindre le net zéro.

Nous pensons que l'augmentation de la demande énergétique et le développement durable peuvent aller de pair. Pour « décarboner » durablement le monde, il faut « décarboner » la demande. **Grâce à nos solutions numériques et électriques, nous pourrions éliminer 70% des émissions de carbone.** Au-delà de cela, les énergies renouvelables, telles que les micro-réseaux permettent à nos clients de contrôler trois vecteurs clés : la durabilité, la résilience et les coûts.

D'ici 2025, nous nous engageons à aider nos clients à économiser et à éviter 800 millions de tonnes d'émissions de CO₂ avec de vraies solutions. Selon nos résultats du 4^e trimestre 2022, nous avons déjà franchi le cap d'avoir économisé et évité 440 millions de tonnes de ces émissions pour nos clients depuis 2018, soit plus de la moitié de notre engagement pour 2025.

Nous avons également mis en place le Zero Carbon Project à travers lequel nous allons aider nos 1000 principaux fournisseurs à réduire de moitié leurs

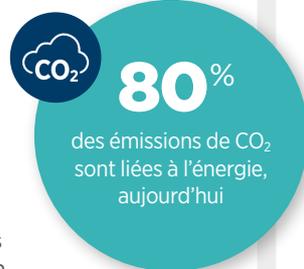


émissions de CO₂ en moins de 5 ans.

En termes de développement durable, nous avons des programmes spécifiques pour aider les communautés locales comme, par exemple, Schneider Electric et Entrepreneur du Monde (ONG) ont fourni des solutions de micro-réseaux de 25 kW pour

fournir une alimentation électrique fiable pour le stockage des oignons au Sénégal afin de les aider à stocker et conserver les oignons pendant plusieurs mois, car 30% à 60% de la production d'oignons sénégalais pourrissent en raison du manque de bonnes solutions de stockage.

Dans l'ensemble, ce ne sont pas des défis, mais une belle opportunité pour nous d'aider nos clients, partenaires et fournisseurs, à sécuriser les sources d'énergie tout en atteignant leurs objectifs de durabilité.



Amundi Quelle place accordez-vous au sujet de la biodiversité chez Schneider ?



Gwenaëlle Avice-Huet

La durabilité est au cœur de notre stratégie et la biodiversité est un pilier essentiel de la durabilité. Notre engagement en faveur de la biodiversité auprès d'**act4nature international** est « Aucune perte nette de biodiversité dans nos opérations d'ici 2030 ». Nous sommes la première entreprise à mesurer, suivre et divulguer publiquement notre performance en matière de biodiversité de bout en bout par le biais du Global Biodiversity Score de CDC Biodiversité.

Dans le cadre de notre engagement à agir tout au long de la chaîne de valeur, notre programme Schneider Sustainability Impact and Essentials 2021-2025 a des engagements et des objectifs dédiés pour préserver la biodiversité et être efficace avec les ressources. Par exemple, nous ciblons 100% de nos sites avec des programmes locaux de conservation et de restauration de la biodiversité d'ici 2025.



Nous avons également inauguré le projet RISE avec le BCG lors de la COP27. Il s'agit d'une nouvelle collection documentaire visant à sensibiliser à la puissante combinaison de la science, de la technologie et de l'action locale.

Amundi Comment se concrétise l'engagement de Schneider Electric pour une « transition juste » ?



Gwenaëlle Avice-Huet



Nous avons un plan intégré de Schneider Sustainability Impact (SSI), couvrant tous les aspects ESG. Nous fixons des objectifs concrets et mesurables pour produire des impacts positifs à court terme d'ici 2025 : étendre l'accès à l'énergie à 50 millions de personnes et l'accès à l'éducation à 1 million de personnes. De plus, nous lions la performance de la durabilité à nos programmes incitatifs à long terme et à court terme. Par exemple à court terme, **la performance du Schneider Sustainability Impact (SSI) représente 20% de la part collective de l'intéressement annuel pour plus de 60 000 employés éligibles.**

L'ambition sociale d'accès à l'énergie est de connecter 20 millions de personnes supplémentaires entre 2021 et 2025, et 70 millions d'ici 2030. **34 millions de personnes ont déjà bénéficié des solutions d'accès à l'énergie de Schneider entre 2009 et 2021.**



Amundi Un changement est-il prévu au sujet des cumuls de mandat de Président et de Directeur Général ?



Gwenaëlle Avice-Huet

« La performance du Schneider Sustainability Impact (SSI) représente 20% de la part collective de l'intéressement annuel pour plus de 60 000 employés éligibles. »

Schneider Electric a utilisé les deux types de structures de gouvernance d'entreprise et nous venons d'annoncer que ces rôles seront séparés, à compter du 4 mai 2023¹.

1. Cf les résultats annuels 2022 : <https://www.se.com/ww/en/assets/564/document/378891/release-fy-results-2022.pdf>

Amundi France Engagement

Accompagner les entreprises dans leur transition vers un modèle économique plus durable, inclusif et bas carbone, un objectif ambitieux d'Amundi France Engagement



L'engagement est un processus continu et axé sur deux objectifs, visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises :

- Améliorer la manière dont l'entreprise intègre la dimension environnementale et sociale dans ses processus et dans la qualité de sa gouvernance, afin de limiter ses risques de durabilité ;
- Améliorer l'impact de l'entreprise sur les questions environnementales, sociales et liées aux droits humains ou à d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale, même si l'importance financière pour l'émetteur n'est pas claire ou directement impactée.

LES GÉRANTS DU FONDS



Frédéric ROSAMOND
Responsable actions françaises,
Gérant d'Amundi France Engagement



Lionel PARISOT
Gérant actions françaises,
Gérant d'Amundi France Engagement

Engager : ça veut dire quoi ?

L'engagement diffère de l'accès aux entreprises et du dialogue traditionnel avec celles-ci. Il a pour but d'influencer les activités ou le comportement des sociétés détenues en portefeuille afin d'améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et de les accompagner dans leur transition vers un modèle économique plus durable, inclusif et bas carbone.

Plus précisément, l'engagement suppose d'avoir un programme et de fixer des objectifs, notamment en termes de résultats concrets à obtenir dans un délai donné. La période d'engagement se situe en moyenne autour de trois ans, même si elle peut varier en fonction de la campagne. Amundi engage les entreprises dans lesquelles elle investit, ou investira potentiellement, quel que soit le type de participation (investissement, financement, etc.). Les émetteurs engagés sont principalement choisis en fonction de leur niveau d'exposition à un thème d'engagement. Amundi s'engage auprès des émetteurs autour de six thèmes principaux :

- La transition vers une économie bas carbone ;
- La préservation du capital naturel (protection des écosystèmes et lutte contre la perte de biodiversité) ;
- La cohésion sociale, à travers la protection des salariés directs et indirects et la promotion des droits humains ;
- La responsabilité client, produit et sociétale ;
- Des pratiques de gouvernance solides promouvant le Développement Durable ;
- Un dialogue favorisant un exercice accru du droit de vote et une gouvernance d'entreprise renforcée.

Une partie fondamentale de l'engagement auprès des entreprises est le droit de vote qu'Amundi exerce en assemblée générale. L'activité de vote d'Amundi met en exergue la nécessité pour la Gouvernance et les Conseils d'Administration des entreprises de comprendre les défis environnementaux et sociaux, qu'il s'agisse des risques comme des opportunités. La politique de vote veille également à ce que les entreprises soient préparées et en position de mettre en place une stratégie en faveur d'une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone.

Pour une entreprise, durabilité signifie par exemple...



Réduire l'impact des activités de production (par exemple, limiter la consommation d'énergie et les émissions de CO₂, gestion des déchets, etc.)



Respecter les droits sociaux des travailleurs (par ex. ne pas exploiter le travail des enfants, ne pas faire de discrimination basée sur le genre, etc.)



Adopter de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise (par ex. indépendance du conseil d'administration, procédures de contrôle, rémunération équitable des dirigeants)

2. Amundi France Engagement est labellisé ISR : Investissement Socialement Responsable, un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable. Plus d'informations sur lelabelisr.fr.

Amundi France Engagement



Zone géographique



Durée de placement recommandée



Indicateur synthétique de risque (SRI)



L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds ; il figure dans le **DIC PRIIPS** et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ». Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus d'Amundi France Engagement. **Attention : l'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.**

Classification SFDR

Ce fonds intègre des critères ESG dans son processus d'investissement et vise également à obtenir un score ESG supérieur à celui de son indicateur de référence ou de son univers d'investissement (en l'absence d'indicateur de référence). Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'**Annexe précontractuelle** disponible sur le site internet **Amundi France Particuliers**, la **Politique d'Investissement Responsable** d'Amundi et la **Déclaration de Règlement SFDR** d'Amundi. **La décision d'investir dans le fonds visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du fonds.**

Profil de risque d'Amundi France Engagement

Les principaux risques encourus sur l'OPCVM sont :

Risque actions : il s'agit du risque de dépréciation des actions ou des indices auxquels le portefeuille est exposé.

Risque de taux : il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt.

Risque de crédit : il s'agit du risque de défaillance d'un émetteur privé le conduisant à un défaut de paiement.

Risque de contrepartie : l'OPCVM peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPCVM conformément à la réglementation en vigueur.

Effets possibles de l'utilisation des dérivés sur le profil de risque : le recours possible à certains effets de levier pourra augmenter le risque action et de taux et, de

façon plus marginale, le risque de contrepartie. Comme indiqué précédemment, l'effet de levier ne dépassera pas 120% de l'actif net.

Niveau de volatilité de la valeur liquidative : l'OPCVM présente une volatilité élevée du fait de la concentration des investissements sur les actions.

Risque de capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti.

Risque de change (accessoire) : il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échanges sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de contrepartie : l'OPCVM a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie,

exposent l'OPCVM à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres : l'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque juridique : l'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Avertissement

Achévé de rédiger le 26 avril 2023.

Investir comporte des risques. Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé (« DIC ») en vigueur, disponible sur le site www.amundi.fr/fr_part ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus). Les OPC n'offrent aucune garantie de performance. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale). Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act of 1933 et dans le

Prospectus des OPC décrits dans ce document. Ce document peut contenir des informations émanant de tiers n'appartenant pas au groupe Amundi (« Contenus des Tiers »). Les Contenus des Tiers ne sont communiqués qu'à titre d'information (illustration, comparaison ou autre...). Toute opinion ou recommandation issue des Contenus des Tiers émanent exclusivement de ces tiers, leur reproduction ou utilisation par Amundi Asset Management ne constitue en aucun cas une approbation implicite ou explicite par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale). Informations réputées exactes en avril 2023.

Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion. Amundi Asset Management, Société par actions simplifiée au capital de 1143 615 555 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036. Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France 437 574 452 RCS Paris - amundi.com - Crédits photo : © Istock, Schneider Electric.

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente Amundi France Engagement n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital. Pour plus de détails sur la politique et l'objectif d'investissement du fonds ainsi que les risques, veuillez consulter le prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC) de Amundi France Engagement.